

## Annonces officielles

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com).  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@vamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@vamedia-publicite.com).  
Conformément à l'article ministériel du 21/12/2016, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,32 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2017-1947 du 28 décembre 2017, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actu-legales.fr](http://www.actu-legales.fr).

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Enquêtes publiques



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SCOT ET PDU

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de Plan de déplacements urbains (PDU) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, du 19 août 2019 au 19 septembre 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

L'enquête publique sera close le 19 septembre à 17 h 30.  
Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Eward-Thomas, présidente de la commission d'enquête, et 2 membres titulaires : Mmes Le Du et Veillerot.  
Les pièces de chaque dossier, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale, sont tenues à la disposition du public au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ainsi qu'aux lieux d'enquête suivants : mairies de Sarzeau, Elven, Grand-Champ, Arradon, Île aux Moines et accessibles sur poste informatique et papier.

- Vannes : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 30, rue Alfred-Kastler, PIBS II, 56006 Vannes, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30.  
- Sarzeau : mairie de Sarzeau, place Richemont, 56370 Sarzeau, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 8 h 30 à 12 h.  
- Elven : mairie d'Elven, place de Verdun, 56250 Elven, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 8 h 30 à 12 h 30.  
- Grand-Champ : mairie de Grand-Champ, place de la Mairie, 56390 Grand-Champ, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- Arradon : mairie d'Arradon, 2, place de l'Église, 56610 Arradon, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h.  
- Île aux Moines : mairie de l'île aux Moines, rue de la Mairie, 56780 Île aux Moines, lundi, mercredi et vendredi, de 9 h à 12 h ; mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h. Samedis 24 août 2019, 31 août 2019 et 14 septembre 2019, de 9 h à 12 h. Pendant la même durée, le dossier sera également consultable sur : [www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

Le dossier soumis à l'enquête publique est composé notamment de :  
- Pour le SCoT :  
\* rapport de présentation (comprenant notamment le diagnostic de territoire, l'analyse de l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale) ;  
\* Projet d'aménagement et de développement durables ;  
\* document d'orientations et d'objectifs comprenant un Document d'aménagement artisanal et commercial ;  
\* les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ;  
\* l'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;  
\* diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont le bilan de la concertation.

- Pour le PDU :  
\* le projet de PDU, intégrant l'annexe accessibilité et la synthèse du rapport environnemental ;  
\* le rapport environnemental intégral ;  
\* les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ;  
\* l'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;  
\* diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont les dates des réunions/concertations effectuées.

Les observations pourront être consignées dans un registre d'enquête dématérialisé ouvert à cet effet et consultable sur : [www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh) ou adressées par écrit à Mme la Présidente de la commission d'enquête, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, parc d'innovation Bretagne Sud II, 30, rue Alfred-Kastler, CS 70206, 56006 Vannes cedex.

Les observations pourront également être déposées par courriel envoyé à : [enquete@publique.gmvaglo.bzh](mailto:enquete@publique.gmvaglo.bzh)  
Les observations adressées par courriel ou par écrit sont consultables sur le registre papier d'enquête situé au siège du Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Les membres de la commission d'enquête recevront le public, lors des permanences, les :

lundi 19 août 2019, de 9 h à 12 h, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;  
lundi 19 août 2019, de 14 h à 17 h, à mairie de Sarzeau ;  
samedi 24 août 2019, de 9 h à 11 h 30, à mairie de Grand-Champ ;  
mardi 27 août 2019, de 9 h à 12 h, à mairie d'Elven ;  
mardi 27 août 2019, de 13 h 30 à 17 h, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;  
mardi 3 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;  
samedi 7 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à mairie d'Elven ;  
jeudi 12 septembre 2019, de 9 h à 11 h 30, à mairie de l'île aux Moines ;  
jeudi 12 septembre 2019, de 14 h à 17 h 30, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;  
mardi 17 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à mairie de Sarzeau ;  
mardi 17 septembre 2019, de 14 h 30 à 17 h, à mairie de Grand-Champ ;  
jeudi 19 septembre 2019, de 9 h à 11 h, à mairie d'Arradon ;  
jeudi 19 septembre 2019, de 14 h à 17 h 30, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, aux lieux d'enquête et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du SCoT et du PDU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, et des avis des personnes publiques associées et consultées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de SCoT et de PDU en vue de cette approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

RENDEZ-VOUS SUR  
[letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)

# Vous créez votre entreprise ?



Tous journaux  
habilités en France

Devis & attestation  
de parution immédiats

## Saisissez votre annonce légale



Laissez-vous guider tout simplement !



[regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com)

Créer et publier vos annonces légales en ligne